



Préambule :

Depuis 2008, les Préfets des départements 37 et 41 ont pris un arrêté stipulant que les barrages à aiguilles du Cher canalisé doivent être abaissés (couchés au fond de la rivière) du 15 octobre au 1er juillet de chaque année. Ceci pour laisser passer les poissons migrateurs en l'absence de passes à poissons. Le bief de Chenonceau avait été épargné en 2008 pour motif officiel de tests de fausses bassinées à l'écluse de Civray de touraine, et, pour un motif officieux, de permettre la navigation des bateaux à passagers de la société la Belandre.

La sécheresse de 2011 a mis en évidence les dommages résultant d'une décision arbitraire et d'un immobilisme des services de l'Etat qui ne veut pas prendre de décisions exceptionnelles pour rétablir les réserves d'eau formées par les biefs entre chaque barrage.

Conséquences : un état désastreux de la rivière, des poissons autochtones devenant de plus en plus rares, avec un taux de mortalité devenant inquiétant, assorti d'une baisse considérable du nombre de pêcheurs, une irrigation impossible, d'ou le recours au pompage dans le cénomaniens, les activités nautiques impossibles, etc., etc.

cette année le Préfet d'Indre et Loire avait fait un effort pour le bief de Chenonceau, sans doute pour favoriser l'activité de tourisme fluvial sur ce bief, car on ne voit pas bien pourquoi les poissons s'arrêteraient de migrer pendant une période définie dans les sphères de l'administration. La dernière exception en date était l'autorisation de remonter le barrage de Civray du 31 mai au 13 juin. Puis de le coucher du 14 au 19 juin inclus et enfin de le remonter le 20 juin. Trois questions se posent parmi les Amis du Cher:

1 : Les poissons migrateur ne remontent-ils plus du 31 mai au 13 juin ? Question idiote bien sûr mais vous aurez trouvé la réponse vous-même.

2 : Pourquoi une telle ségrégation ? , c'est à dire pourquoi cette mesure ne s'applique-t-elle pas aux autres barrages ?

3 : Pourquoi abaisser ce barrage pour 6 jours seulement ?

Autant de questions, qui, sécheresse aidant, ont exacerbé l'esprit des usagers de la rivière, les riverains, les associations et les élus.

C'est pourquoi, Alain Kerbriand-Postic, Conseiller général 37, chargé de mission sur la problématique du Cher, a lancé un SOS pour une manifestation pacifique au matin du 14 juin au pied du barrage de Civray de touraine. Une manifestation à but médiatique certain et pour empêcher de coucher ce barrage.

Parrallèlement, Les Amis du Cher Canalisé ont lancé une pétition allant dans le même sens pour demander aux Préfets de prendre des mesures exceptionnelles pendant la sécheresse, c'est-à-dire, remonter les barrages de façon anticipée. Plus de 2500 signatures ont été collectées. Ce n'est pas rien. 2252 ont été transmises le 9 juin aux Préfets 37 et 41 ainsi qu'au préfet coordonnateur de bassin. De son côté le Président du syndicat du Cher, Pierre Lestoquoy, a demandé par courrier aux préfets de remonter progressivement les barrages à partir du 14 juin. Ce même jour aucune réponse des préfectures.

Voici donc le reportage de cette journée.

TOUS PRESENTS LE 14 JUIN A CIVRAY !

Suite à l'appel du Conseiller général Alain Kerbriand-postic, les Amis du Cher ont relayé cet appel via internet auprès de leurs adhérents et sympathisants, ainsi qu'auprès des mairies adhérentes.

C'est ainsi que près de 400 personnes dont une cinquantaine d'élus se sont rassemblées ce mardi matin sur le site du barrage de Civray de touraine.



Elus territoriaux, représentants des chambres consulaires, office de tourisme, associations, riverains, agriculteurs, pêcheurs, viticulteurs, professionnels et amateurs de la navigation fluviale, citoyens concernés et passionnés, c'est toute la vallée du Cher qui s'est mobilisée, fermement décidée à s'opposer à l'arrêté préfectoral exigeant de recoucher le barrage de Civray, à l'entrée du bief du château de Chenonceau. Voici un résumé de l'allocution de M Alain Kerbriand-Postic :

"Tous, vous êtes indignés par le manque d'écoute dont nous sommes victimes ! Année après année, vous vous êtes insurgés contre les décisions administratives trop rigoureuses appliquées dans notre département et aussi dans le Loir-et-Cher. La vallée du Cher veut vivre ... Nous n'avons rien contre les aloses, anguilles, saumons et autres lamproies ... que nous attendons toujours avec impatience !!! ... Je dénonce les quelques "intégristes" qui font pression sur l'administration en bloquant toute possibilité de discussion et de solutions raisonnables qui devraient aboutir à une gestion pragmatique et intelligente de nos barrages sur le Cher Canalisé. ... Aujourd'hui, le Syndicat du CHER CANALISE (dont je salue l'action) a reçu l'ordre écrit d'abaisser le barrage de CIVRAY ; Manoeuvre qui va encore accentuer les difficultés que vous connaissez tous Monsieur le Président du Syndicat du Cher Canalisé, au nom de toutes celles et ceux qui sont ici ... JE VOUS DEMANDE DE NE PAS FAIRE EFFECTUER LA MANOEUVRE D'ABAISSEMENT DE CE BARRAGE CE JOUR. J'en prends toute la responsabilité !"



Alain KERBRIAND-POSTIC, conseiller général en Indre-et-Loire

« La Directive Cadre Européenne n'a jamais demandé l'abaissement des barrages : c'est sa transcription en droit français et sa mise en application par la circulaire ministérielle du 25 janvier 2010 qui en a fait un de ses axes d'action.. C'est une des raisons pour laquelle la Fédération Française de sauvegarde des moulins a introduit un recours en conseil d'Etat contre les abus de cette circulaire » (JM Pingault)

« Nous ne nous interdisons pas d'introduire également un recours en Conseil d'Etat contre cette circulaire » (A. Kerbriand-Postic)



ROGER-BERNARD BOUYRIE
PRÉSIDENT DES AMIS DU CHER

« Je vous remercie d'être venus si nombreux, répondant à notre appel via internet . S'agissant de la circulaire du 25 janvier 2010 il est pour nous évident qu'un recours en Conseil d'Etat est souhaitable» (Roger-Bernard Bouyrie)

« C'est le seul barrage qui n'est pas baissé actuellement, ce qui permet qu'il y ait un miroir d'eau sous Chenonceau. Sans le barrage, pas de navigation touristique et en canoë et pas d'irrigation possible, car le Cher en chômage fait baisser

la nappe alluviale qui sert aux agriculteurs. Lorsqu'il y a assez d'eau, cela permet aussi aux poissons de résister », explique par exemple Pierre Lestoquoy, président du Cher canalisé. « On voit le Cher tel qu'il apparaît dans les pires années de sécheresse au mois d'août... sauf que nous sommes seulement en juin »



Pierre LESTOQUOY, Président du
Syndicat du Cher Canalisé

De son côté, Alain Kerbriand-Postic, conseiller général, a tenu à rappeler l'importance de « la navigation de tourisme, de loisirs qui est un atout essentiel qu'il nous faut développer en démontrant l'impact économique qu'elle génère. » Il s'en est pris aux « décisions administratives qui ne sont pas fondées ou qui interprètent les législations européennes et nationales de manière trop restrictive. »



JEAN-MARIE JANSSENS
CONSEILLER GÉNÉRAL 41

On a apprécié la présence de M Janssen, Conseiller Général 41, Jacques Romain, Président de l'Entente des Canaux du Centre, le Président de la Chambre d'Agriculture, de nombreux agriculteurs, des représentants de sociétés de pêche, des professionnels du tourisme, des représentants de sauvegarde des moulins et bien sûr les élus venus nombreux. Pardonnez-nous si nous avons oublié quelqu'un. Des remerciements également pour le trésorier Paul Daguanel et le Vice-président Lionel Chanteloup qui ont mis a disposition une sonorisation devenue nécessaire. Merci aux Amis du Cher qui étaient disponibles et qui se sont mobilisés.



Les élus



Les manifestants

LES BARRAGES AU COEUR DES PRECCUPATIONS

NR du 15 juin 2011 édition Loir-et-Cher

Accueillis avec chaleur par le maire de Bourré, Michel Delalande, les membres du syndicat du Cher se sont retrouvés pour étudier plusieurs dossiers tous votés unanimement. Une convention signée avec la communauté de communes du Cher à la Loire met à disposition un des agents pour la période estivale du 15 juin

au 30 octobre. Création d'un poste d'adjoint technique qui s'occupera de l'entretien, du débroussaillage....Des travaux de rafistolage d'urgence sont prévus sur Bléré et comme pour Bourré ou il faut revoir la



maçonnerie et les bâtardeaux, ce qui nécessite une mise-à-sec avant les travaux de la rentrée. D'autres travaux d'entretien à Chissay en touraine et Montrichard concernent les fermes et les tabliers de l'ordre de 9000 €. Une fois ces sujets épuisés, la remontée des barrages revient à la surface. Le Président Pierre Lestoquoy fait le point sur la multiplication des démarches, comme la visite avec la délégation régionale au tourisme et un représentant du ministère, des courriers, et fait part de la détresse des agriculteurs qui perdent des marchés avec la sécheresse importante, ce qui implique de puiser dans le cénomanien... « On met la vallée à genoux ». Une petite lueur d'espoir pourrait naître avec la possibilité qu'une entité territoriale prenne la domanialité du Cher canalisé à titre expérimental pendant 3 à 5 ans. Le président demande la remontée des informations sur les choses visibles concernant les méfaits de la sécheresse pour étayer le dossier.

Enfin le syndicat, les élus, agriculteurs, acteurs du Cher s'étaient donné rendez-vous au barrage de Civray, mardi 14 juin pour une action afin d'empêcher les ouvriers de débarrer.

NDLR : Certains d'entre-vous se posent la question : pourquoi ne pas profiter de la sécheresse avec ces niveaux très bas pour faire les travaux nécessaires ? La réponse est simple : pour faire ces travaux on fait ce qu'on appelle un « à sec », c'est-à-dire barrer en amont et débarrer en aval. Puisque l'on a pas le droit de barrer entre le 15 octobre et le 1er juillet.....voilà ! ..vous avez tous compris .

A PARAÎTRE

- Le numéro habituel de juin consacré à la Directive Cadre Européenne, à la loi sur l'eau et à la circulaire du 25 janvier 2010.
- Un numéro spécial animations festives...celles qui sont passées et celles à venir....

Vous êtes plus de 800 personnes à nous lire. Nous vous remercions de votre fidélité.

Ce numéro a été édité avec le concours de Jacques Romain, Lionel Chanteloup, Jacques Voisin et le concours involontaire de la Nouvelle République